RCS : ANTIBES
Code greffe : 0601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANTIBES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2023 B 00476
Numéro SIREN : 848 179 099
Nom ou dénomination : ABG ECOM

Ce dépôt a été enregistré le 10/10/2023 sous le numéro de dépôt 5868

CONFIDENTIAL & RESTRICTED

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 04 OCTOBRE 2023

ABG ECOM
SASU au capital de 3500 € (Trois mille cinq cents Euros)
dont le siège social se situe : 21C avenue Philippe Rochat 06600 ANTIBES
Enregistrée au R.C.S de ANTIBES sous le numéro 848 179 099

Monsieur Abel GOUPIL, agissant en qualité de Président associé unique de la Société ABG ECOM depuis le 06 Février 2019, demeurant au 21 C avenue Philippe Rochat 06600 Antibes, et propriétaire des 3500 actions composant le capital de la société a établi le présent Procès-verbal dont les objets sont les suivants :

- Dissolution anticipée de la société ;
- Nomination du liquidateur.

Seul associé, Monsieur Abel GOUPIL adopte les résolutions suivantes :

PREMIERE DÉCISION
L'actionnaire unique décide de la dissolution anticipée de la société ABG ECOM et sa liquidation amiable conformément aux dispositions des articles L. 237-1 à 237- 13 du Code de commerce.
La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.
Durant cette période, la dénomination sociale sera suivie de la mention "société en liquidation".
Cette mention ainsi que le nom du liquidateur devront figurer sur tous les documents et actes destinés au tiers.
Le siège social de la liquidation est fixé à 21 C avenue Philippe Rochat 06600 Antibes.

DEUXIEME DÉCISION
L'associé unique exercera les fonctions de liquidateur pendant toute la durée de la liquidation.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-verbal par l'associée unique, pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Antibes, le 04 octobre 2023

Le président associé unique, Abel GOUPIL

